Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215600172-20251126-2025111-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 26 Novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2025

Etaient présents : MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine - adjoints au maire, PERRON Eliane, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme Joséphine RIBAULT à Mme PERRON Eliane

Absente excusée : Mme BEGUIN Christelle

Absents : MM. LE POULICHET Yves-Marie, LE SOURD Guénaël, CONAN David, Mme LE MEITOUR Eloïse, MM. BRET Christophe, DANO Audric, Mme CARO Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance
Mme Eliane PERRON, Conseillère Déléguée, est désignée comme secrétaire de séance.

Lotissement J. THOMAS – Convention pour l'éclairage public avec Morbihan Energies

Dans le cadre des travaux de voirie définitive, Mme Le Maire présente les contributions financières établies par Morbihan Energies dans le cadre de l'extension du lotissement Jean THOMAS, avec la pose d'une borne pour matérialiser l'entrée du sentier, :

- la réalisation de l'extension de l'éclairage public (matériel) : les travaux sont estimés à 23 712.00 € T.T.C. avec 5 928.00 € de participation de Morbihan Energies.

M. Philippe LE GOFF, Adjoint, précise que les réseaux étaient passés et les fourreaux prévus, cette contribution correspond à la fourniture du matériel.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE les travaux tels que détaillés ;

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de financement et de réalisation correspondante avec Morbihan Energies

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 3 décembre 2025
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 3 décembre 2025
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance